

Canton : LES VANS

Préfecture de PRIVAS

**délibération :**  
**D\_2022\_9\_8**

L' an deux mille vingt deux, le lundi 07 novembre à 18 h 30, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle polyvalente - Mairie de Beaulieu, sous la présidence de Monsieur FOURNIER Joël, Le Président.

Nombre de délégués en  
exercice : 31

Date de convocation du : 20 Octobre 2022

Présents : 26

**Titulaires** : Monsieur ARAKELIAN Jean-Jacques, Madame DESCHANELS Georgette, Monsieur LAGANIER Jean-Marie, Monsieur BORIE Jean-François, Madame BASTIDE Bérengère, Monsieur FOURNIER Joël, Monsieur GARRIDO Jean-Manuel, Monsieur BRUYERE-ISNARD Thierry, Monsieur ROCHE Bruno, Monsieur NOEL Daniel, Monsieur MANIFACIER Jean-Paul, Monsieur MICHEL Jean-Marc, Monsieur THIBON HUBERT, Madame DOLADILLE Monique, Monsieur BALMELLE Robert, Monsieur ALLAVENA Serge, Madame LASSALAZ Françoise, Monsieur PELLET Fabien, Monsieur LEGRAS Emmanuel, Monsieur THIBON Pierre, Madame RAYNARD Christiane, Monsieur GADILHE Sébastien, Madame RIEU-FROMENTIN Françoise, Monsieur BONNET Franck, Monsieur MANIFACIER Christian, Monsieur ROBERT Lionnel

Votants : 31

**Objet : Location et prêt du matériel de l'EMI**

**Pouvoirs :**

Madame CHALVET Catherine a donné pouvoir à Monsieur BRUYERE-ISNARD Thierry  
Monsieur ROGIER Jean-Paul a donné pouvoir à Monsieur BORIE Jean-François  
Madame ESCHALIER Cathy a donné pouvoir à Monsieur MICHEL Jean-Marc  
Monsieur ROUVEYROL Bernard a donné pouvoir à Monsieur BALMELLE Robert  
Madame FEUILLADE Delphine a donné pouvoir à Monsieur ROBERT Lionnel

**Absent(s) :**

**Excusé(s)** : Madame CHALVET Catherine, Monsieur ROGIER Jean-Paul, Madame ESCHALIER Cathy, Monsieur ROUVEYROL Bernard, Madame FEUILLADE Delphine

**Secrétaire de Séance** : Madame Bérengère BASTIDE

M. Joël FOURNIER, Président, expose à l'assemblée :

L'Ecole de Musique Intercommunale possède un parc d'instruments qu'il pourrait mettre au service aux usagers sous forme de location, avec signature d'un contrat, attestation d'assurance, et selon la grille tarifaire ci-jointe. Cela permettrait d'amortir les investissements. Ce dispositif peut même être élargi à des personnes extérieures à l'établissement.

Par ailleurs, l'Ecole de Musique Intercommunale pourrait mettre à disposition des enseignants le matériel et les locaux de l'antenne des Vans pour le perfectionnement de leur pratique avec leurs groupes de musique (cela fait partie des compétences exigées sur leur fiche de poste). Il y a toujours nécessité de signer un contrat de prêt et d'occupation des locaux, attestation d'assurance à l'appui.

Le Président demande à l'assemblée de se prononcer sur ces deux dispositifs.

**Après en avoir délibéré, le conseil communautaire à l'unanimité des membres présents et représentés,  
Approuve la location d'instruments aux usagers, ou à des personnes physiques ou morales extérieures, selon la grille tarifaire en annexe,  
Approuve l'utilisation des locaux pour les enseignants et leurs accompagnants pour du travail artistique,  
Approuve le prêt du matériel artistique et technique aux enseignants,  
Autorise le Président à signer tout document relatif à la présente décision.**

Pour : 31 Contre : 0 Abstention : 0

Le Président, Joël FOURNIER

Envoyé en préfecture le 10/11/2022

Reçu en préfecture le 10/11/2022

Affiché le

ID : 007-200039832-20221107-D\_2022\_9\_8-DE



Emis le 07/11/2022, transmis en sous-préfecture et rendu exécutoire le